



**FRAIS DE DEPLACEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**
4^{ème} trimestre 2021
Marc FLEURET

Puissance fiscale : ...CV	km parcourus depuis le 1 ^{er} janvier :	kn
	km parcourus 1^{er} trimestre :	kn
	Total :	kn
Indemnités	Nb km ^{1^{er}} trimestre x Taux	Total €
jusqu'à 2 000 km km x €	= €
entre 2 000 à 10 000 km km x €	= €
plus de 10 000 km km x €	= €
	Total net 1 = €
Autres frais (transports, autoroute, stationnement, repas, nuitées) récapitulatif fiche annexe 2	Total net 2 =	105 €
	Total net (1+2) à payer =	105 €

Cet état vaut ordre de mission pour tous les déplacements ci-joints

Domiciliation : **Châteauroux**

Date : 14 / 12 / 21

et signature

Marc FLEURET

Certifié pour Service fait,

Vu et vérifié le
15.12.21

Frédérique Mériaudeau
*Vice-Présidente du Conseil
départemental*

Service fait le : 2.12.21

Pré Mdt : 125961

Engt : 1000

Tiers : 40901

Fonct./S-F : 65/021

Nature / Art : 6532

Service : CAB 1

Montant : 105

Mdt :

Tit :



FICHE DE FRAIS ANNEXE 2

A joindre à la fiche de Frais de déplacements des Elus du ^{1^{er}} Trimestre 2021

Nom : Fleuret Prénom : Yare

Date : 1-2.3/12/2021	Motif du déplacement : Congrès de l'Assemblée des départements de France
----------------------	--

FRAIS LIÉS AU TRANSPORT

Chemin de Fer :	=	€
Autocar ou Métro :	=	€
Bateau ou Avion :	=	€
Taxi, Voiture de louage :	=	€
Péage, parking :	=	€
Autre (préciser) :	=	€
Total frais liés au transport		= €

INDEMNITES JOURNALIERES

Repas :	2 X 17,50 € =	35	€
Nuitée à Paris :	x 110 € =		€
Nuitée en Province :	1 X 70 € =	70	€
Autre (préciser) :	=		€
Total indemnités journalières		= 105	€

Total général (frais liés au transport + indemnités journalières)	=	105	€
--	----------	------------	----------

01

ASSISES NATIONALES DES

DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

90^e CONGRÈS

1^{er}, 2 et 3 DÉCEMBRE 2021
Ainterexpo • Bourg-en-Bresse

PROGRAMME

Le 90^e congrès débutera mercredi 1^{er} décembre 2021 à 15 heures.
Vous pourrez retirer votre badge et déposer vos bagages à l'accueil
d'Ainterexpo à Bourg-en-Bresse, dès 14 heures.

MERCREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

- X 14h : accueil à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse
- X 15h - 16h30 : commission des Départements Ultra-marins
- X 16h30 - 18h : réunions des groupes politiques (Groupe Droite, Centre et Indépendants (DCI) / Groupe de Gauche)
- 16h - 19h30 : visites privées du Monastère de Brou, prévoir 1 heure (à 16h15 ou 17h15 ou 18h15, desservie par des navettes)
- 18h - 20h : réunion du bureau de l'ADF
- X 20h30 : dîner à Ainterexpo

JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021

- X 9h : accueil des congressistes
- X 9h - 10h : ouverture du congrès
- X 10h - 10h05 : film d'ouverture
- X 10h05 - 10h30 : restitution du sondage d'opinion « Le regard des Français sur les Départements, la proximité et leurs actions ».
- X 10h30 - 12h : **table ronde n°1**
« Les leçons de la crise et la nécessité d'agir : les Départements au cœur des Français »
 - Les actions des Départements durant la crise
 - Solidarités (enfance, grand âge)
 - Solidarité territoriale (développement des services de proximité, aide à l'équipement du bloc communal)
 - Révolution numérique, nouveaux rapports au travail et nouveaux services à la population
 - Résorber la fracture sociale (lutte contre l'illectronisme, mobilité, aides économiques)
- X 12h - 12h30 : les Jeux Olympiques et Paralympiques dans les Départements
avec :
Tony ESTANGUET Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et
Marie-Amélie LEFUR présidente du Comité Paralympique et Sportif français,
en présence de :
Patrick WEITEN Référent JOP et Président du Département de la Moselle et du Président,
François SAUVADET Ancien Ministre, Président de l'Assemblée des Départements de France, Président du Département de la Côte-d'Or.
- X 12h30 - 13h15 : inauguration du Village des partenaires
- X 13h15 - 14h45 : déjeuner

JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021

- X 15h - 16h30 : **table ronde n°2**
« Préparer l'avenir, la réponse des Départements aux défis du monde de demain »
 - Le défi de l'eau et adaptation au changement climatique (gestion de la ressource, juste prix, conséquences de la loi climat sur le foncier, aides à l'agriculture circuits courts, biodiversité, rénovation énergétique)
 - Exode urbain et aspiration à une meilleure qualité de vie
 - Prévention et gestion des risques (Sdis, GDS, pandémies)
- 16h30 - 17h : pause
- X 17h - 18h30 : **Les grandes propositions des Départements**
Échanges & débat (séquence interactive)
- X 18h30 - 19h : intervention de
Gérard LARCHER Président du Sénat
- X 19h15 : séance photo des Présidents
- 19h30 - 20h30 : apéritif au Village des partenaires
- 20h30 : dîner de gala du congrès suivi d'une soirée sur place à Ainterexpo.

VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2021

- 9h30 : accueil des congressistes
- 10h - 11h : **présentation des 102 propositions des Départements de France par les Présidents de Commission**
- 11h - 11h30 : expressions politiques
Jean-Luc GLEYZE Secrétaire général de l'ADF, Président du Groupe de Gauche, Président du Département de la Gironde
Nicolas LACROIX Président du Groupe de la Droite, du Centre et des Indépendants (DCI), Président du Département de la Haute-Marne
- 11h30 - 11h45 : **clôture par François SAUVADET**
Ancien ministre, Président de l'Assemblée des départements de France,
- 11h45 - 12h30 : intervention du gouvernement
- 12h30 - 12h40 : clôture des Assises
- 12h40 : buffet déjeunatoire



ibis Styles Bourg en Bresse (F)
12 Rue de Pave d Amour 01000 BOURG EN BRESSE France
Tél: +33(0) 4 74 45 34 34 - Fax:
Réservation:

4 Route De Verneuil
36400 THEVET-SAIN-JULIEN
FRANCE

Facture n° 65314 du 01/12/2021

Séjour de : Mme RAYMOND DELPHINE Du 01/12/2021 au 02/12/2021

Réf : 85569 - KTZDHCGD - 46414 - AMA (01/12/2021)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
01/12/2021	Taxe de Séjour		4	0,91		0,91	0,91	D	3,64	3,64
01/12/2021	Taxe Départementale		4	0,09		0,09	0,09	D	0,36	0,36
01/12/2021	FLRB1 - Flexible BB - OTA (1 pers.) Madame RAYMOND	201	1	91,00		91,00	82,72	H	82,72	91,00
01/12/2021	FLRB1 - Flexible BB - OTA (1 pers.) Monsieur FLEURET	203	1	91,00		91,00	82,72	H	82,72	91,00
01/12/2021	FLRB1 - Flexible BB - OTA (1 pers.) Monsieur HUGON	205	1	91,00		91,00	82,72	H	82,72	91,00
01/12/2021	FLRB1 - Flexible BB - OTA (1 pers.) Monsieur FAUCHERE	207	1	91,00		91,00	82,72	H	82,72	91,00
01/12/2021	Arrh client									-368,00

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	4,00	0,00
H	10,00%	330,91	33,09
Total		334,91	33,09

Total TTC EURO 368,00
Total déjà versé EURO 368,00
Net à payer 0,00

Hôtel 3***

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchises
S.E.H.B. - SARL au capital de 22 686 €
Siège social : 12 Rue de Pave d Amour 01000 BOURG EN BRESSE
RCS : Bourg-En-Bresse B 414 732 743 - N° NAF : 5510Z
TVA Intra-Communautaire : FR 96 414 732 743 - Siret : 414 732 743 00011

Prix nets : 0% d'escompte. Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an, du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site all.accor.com

RAPPORT à la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 26 novembre 2021

~ ~

A - Finances et Solidarité Territoriale

MANDATS SPECIAUX accordés au Président du Conseil départemental et à un Conseiller départemental

RAPPORTEUR : MME LA VICE-PRÉSIDENTE MERIAUDEAU

Le 90^{ème} Congrès de l'Assemblée des Départements de France se tiendra les 1er, 2 et 3 décembre 2021 à BOURG-EN-BRESSE.

Les frais d'inscription, l'organisation de l'hébergement et des déplacements sont laissés à la charge des participants.

La participation du Département de l'Indre au 90^{ème} Congrès de l'Assemblée des Départements de France est nécessaire afin de pouvoir bénéficier des travaux menés par l'ADF.

Je vous demande donc de bien vouloir accorder un mandat spécial à M. Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre, et à M. Jean-Yves HUGON, Conseiller Départemental, pour participer à ce Congrès.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt départemental d'être présent au 90^{ème} Congrès de l'Assemblée des Départements de France,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20210701_013 du 1^{er} juillet 2021,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Il est accordé un mandat spécial à M. Marc FLEURET, Président du Conseil départemental, afin de participer au 90^{ème} Congrès de l'Assemblée des Départements de France, ainsi qu'à M. Jean-Yves HUGON, Conseiller départemental.

Article 2. - Les frais occasionnés lors de ces mandats par les élus désignés à l'article 1^{er} seront pris en charge par le Département de l'Indre sur présentation des pièces justificatives.

Marc FLEURET

[Retour sommaire](#)